

sûr, que l'annulation des élections législatives du 27 juin 1991. Le couvre-feu est instauré le 6 juin.

Cette précipitation à nommer un chef de gouvernement après s'être donné tant de mal à en démettre un autre s'explique par le fait que les deux objectifs du clan Belkheir, à savoir l'interruption du processus électoral et le renvoi des réformateurs, sont atteints. Il faut donc au plus vite entériner le fait accompli et rendre irréversible le départ de Hamrouche par la désignation de son successeur. Dans le théâtre de Larbi Belkheir, un acte ne se termine jamais avant que le prochain ait déjà assuré son envol.

En juillet 2002, témoignant en faveur du général Nezzar lors du procès intenté à Paris par ce dernier au lieutenant Souaïdia (suite à la publication de son livre *La Sale Guerre*), Sid Ahmed Ghozali lèvera le voile sur les conditions de son intronisation : « Au point culminant de la crise, j'étais à Abuja, en Afrique, au Nigeria, où je représentais le chef de l'État à un sommet de l'Organisation de l'unité africaine. Quand l'état de siège a été décrété, le président de la République m'a envoyé un avion spécial pour me faire rentrer à Alger et c'est là qu'il m'a proposé – je dirais presque imposé – d'accepter la mission de chef de gouvernement ²². » Concernant les latitudes qui lui sont laissées d'accomplir sa tâche, Ghozali affirmera avoir choisi seul ses collaborateurs, « à l'exception du ministre de la Défense et du ministre des Affaires étrangères » (respectivement le général-major Khaled Nezzar et Lakhdar Brahimi), la Constitution réservant leur désignation au chef de l'État. Une liberté d'action donc fort limitée, puisque les prérogatives de l'armée en cette période d'état de siège couvrent toute l'activité de l'État ; quant aux Affaires étrangères, il faut bien un diplomate chevronné comme Lakhdar Brahimi pour faire admettre à l'opinion internationale la prétendue « légalité » du changement de gouvernement.

Lors du même procès, Sid Ahmed Ghozali déclarera solennellement que l'Algérie « n'a jamais été une république bananière, n'a jamais été un pays qui se résume à une armée et des militaires assoiffés de sang et de pouvoir, dictant leur volonté à des civils obéissants, simples acolytes ou simples comparses ²³ ». Mais, fait remarquable, trois semaines plus tard, il affirmera sans crainte de se parjurer... exactement le contraire dans une interview à *El-Khabar Hebdo* : « Il existe en Algérie un pouvoir apparent et un autre occulte. [...] Toutes nos institutions sont fictives. Il n'y a que l'institution militaire qui existe réellement. [...] Lorsqu'on parle de l'armée, c'est une "poignée" de personnes qui, au nom de l'armée, tient toute l'Algérie et pas seulement l'institution qu'elle représente... Mais tout ce qu'ils ont fait, ils l'ont fait avec la complicité de la classe politique dans le cadre d'un contrat : à nous le pouvoir et à vous la responsabilité. C'est-à-dire : nous, nous décidons, et vous, vous êtes les responsables ²⁴. »

Ces deux déclarations contradictoires illustrent la très particulière schizophrénie caractérisant les hommes et les femmes qui décorent la façade civile du régime depuis juin 1991 : ils savent tous que le vrai pouvoir est entre les mains d'une « poignée » d'officiers supérieurs (leur identité se révélera au fil du temps : Larbi Belkheir, Khaled Nezzar, Smaïl Lamari, Mohamed Lamari, Toufik Médiène, Mohamed Touati, Abbas Ghézaïel, Kamel Abderrahmane...) « assoiffés de sang et de pouvoir, dictant leur volonté à des civils obéissants, simples acolytes ou simples comparses » ; périodiquement, certains de ces civils osent le dénoncer publiquement (ce sera surtout le cas à partir de 2001), ce qui ne les empêche pas de continuer à prêter docilement leur concours à ces généraux qui les font vivre...

C'est en tout cas ce régime qui, le 3 juin 1991, appelle Sid Ahmed Ghazali à la tête du gouvernement pour l'aider à enterrer le premier scrutin législatif démocratique de son histoire. Le choix de l'ancien patron de la Sonatrach n'est, bien évidemment, pas fortuit. En effet, en héritant ce poste, il savoure une délicieuse revanche sur son prédécesseur qu'il ne porte pas dans son cœur, celui-ci ayant même poussé l'outrage jusqu'à le rayer de la liste des candidats aux législatives, mais aussi sur le président lui-même – dont les jours sont désormais comptés –, avec lequel il eut maille à partir en 1979.

Le FIS entre amère « victoire » et vraie tourmente

Si, depuis le début de la crise, Abassi Madani ne rencontre qu'une seule fois le Premier ministre, il est en contact permanent avec les milieux occultes du pouvoir, y compris, nous l'avons vu, avec Toufik Médiène et Mohamed Lamari²⁵. Nombreuses sont les déclarations qui attestent que les leaders du FIS ont l'intime conviction que l'armée et la police les soutiennent. Le 1^{er} juin, devant son public, Abassi Madani avoue son étonnement « de voir les policiers intervenir contre [eux], alors que l'armée nationale a décidé de rester neutre et a respecté parfaitement sa neutralité²⁶ ». Lorsqu'il apprend l'instauration de l'état de siège et la démission de Mouloud Hamrouche, il est tout heureux de dire à Abdelaziz Belkhadem, président de l'Assemblée nationale, que la « rumeur » avait un instant annoncé comme rallié au FIS^a : « Cet état de siège n'est pas dirigé contre nous²⁷. » Amine Touati indique que le leader islamiste se croit même en position de dicter au pouvoir sa conduite future : « Il prend alors le téléphone et appelle [Abdelhamid] Mehri et un "officier

a Ce prétendu ralliement, comme la déclaration faite par Chadli le 2 juin que le décret d'état de siège est à la signature, ainsi que de nombreuses autres étrangetés sont les signes révélateurs d'opérations préventives lancées par Larbi Belkheir et qui ne connaîtront finalement pas de suite, les événements ayant pris une tournure qui les rend obsolètes.